

# Eco-Gestion

## Foire Aux Questions

### 1. Quel est le coût du projet ?

Le projet d'Eco-gestion est de **8 millions d'Euros** pour Centre Morbihan Communauté.

La mise en place du nouveau service sur la commune de Baud coûte un peu moins d'1 million d'Euros.

### 2. Pourquoi un tel investissement ?

- Moderniser le service de collecte des déchets pour les habitants et le service
- Réduire l'impact sur l'Environnement (moins de déchets, moins d'incinération, moins de kilomètres parcourus avec les camions, plus de recyclage et de valorisation...)
- Maîtrise les coûts de fonctionnement (carburant, véhicules, incinération des déchets)
- Individualiser les dépôts de déchets afin d'évoluer vers une facturation plus juste.

### 3. Quel est le calendrier du projet (rappel de la présentation) ?

Juin-juillet 2018 : mise en place des conteneurs sur Baud et distribution des cartes aux foyers

Juillet-Août, en parallèle :

- Suppression des anciens conteneurs OM et emballages
- Utilisation des nouveaux conteneurs
- Démarrage progressif de la nouvelle collecte

### 4. Dois-je encore utiliser mes sacs jaunes ?

Non, ils ne rentrent pas dans les conteneurs d'apport volontaire. Les déchets doivent être déposés en vrac dans les conteneurs.

### 5. Quel jour aura lieu la collecte ?

Avec ce nouveau système il n'y a pas de jour de collecte fixe. Le ramassage se fait en fonction du remplissage du conteneur.

### 6. Avec ce nouveau système, est-ce que je vais payer plus cher ?

Votre facture reste inchangée. Ce nouveau système permet de faire des économies sur les coûts de fonctionnement de la collecte des déchets et de vous sensibiliser sur le poids de vos déchets.

### 7. Est-ce que l'on va passer à la redevance incitative ?

Oui, néanmoins durant toute la période du déploiement du dispositif (2018-2020), votre facture restera inchangée. Facturation à blanc en 2021 (double facture ancien et nouveau tarif)

### 8. Je n'ai pas reçu de carte ?

Des ambassadeurs de l'éco-gestion passent dans les foyers pour remettre les cartes. Vous pouvez vous rendre en mairie lors des permanences assurées les 30/06, 4/07 et 7/07. Et à partir du 9 juillet les cartes non distribuées seront envoyées par la Poste.

### 9. Ma carte ne fonctionne pas, que faire ?

Assurez-vous que votre carte n'est pas trouée et que rien n'est collé dessus. Pour utiliser votre carte, laissez-la posée sur le lecteur sous les 3 leds. Si elle ne fonctionne toujours pas, contacter le service déchets au 02 97 60 43 42.

### 10. La distance par rapport au point de collecte

Le nombre de points de collecte a été défini en fonction du nombre d'habitants : 1 point pour 120 habitants.

### 11. Mon activité professionnelle ne génère pas de déchets mais j'ai quand même une carte.

Une carte est remise à chaque professionnel. La redevance actuelle continue d'être facturée donc à chacun d'utiliser sa carte pour éliminer ses déchets.

L'absence d'utilisation de la carte n'exonère pas de la redevance annuelle.

### 12. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite

Aujourd'hui aucun conteneur n'est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le projet inclut cette évolution puisque **100% des conteneurs dans les bourgs seront accessibles** (conteneurs enterrés et semi-enterrés).

A terme, 65% des conteneurs seront accessibles aux personnes à mobilité réduite (contre 0% aujourd'hui).

### 13. Les couches pour les assistantes maternelles ?

CMC accompagne les professionnels de la petite enfance en leur proposant de tester gratuitement un kit de couches lavables pendant 3 semaines.

Dans tous les cas le tarif actuel de la redevance ne change pas. La problématique sera étudiée lors du travail sur les futurs tarifs.

### 14. Difficulté d'utilisation pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Les cartes peuvent être remises directement à l'auxiliaire de vie, l'aide à domicile ou un membre de la famille.

Il s'agit d'un travail conjoint entre le service déchets et les services d'aide à domicile.

### 15. Je souhaite trier d'avantage, composter mes déchets etc... A qui dois-je m'adresser ?

Au service de gestion des déchets. Du personnel est disponible pour répondre aux interrogations et des outils sont disponibles (guides du tri, du compostage... composteurs et lombricomposteurs gratuits)

#### Pour toute question :

- **Téléphone : 02 97 60 43 42**

- **Mail :**

- Concernant les cartes :

[badge@cmc.bzh](mailto:badge@cmc.bzh)

- Concernant le tri, la réduction des déchets

[prevention@cmc.bzh](mailto:prevention@cmc.bzh)

